

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2018

Compte-rendu

Le dix-huit janvier deux mil dix-huit, à 20h30, le conseil municipal d'Ervy-le-Châtel s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Roger BATAILLE, Maire.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2017

I – FINANCES

- **Décision modificative n° 1 - Budget Assainissement.**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 - budget assainissement

En fonctionnement, diminution de 2000.00 € en dépenses au compte 022 et augmentation de 2000.00 € en dépenses au compte 6215. Ces écritures ne modifient pas le montant global du budget.

- **Décision modificative n° 2 - Budget Eau.**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 - budget assainissement

En fonctionnement, diminution de 500.00 € en dépenses au compte 022 et augmentation de 500.00 € en dépenses au compte 6215. Ces écritures ne modifient pas le montant global du budget.

- **Décision modificative n° 6 - Budget principal.**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 6 - Budget Principal.

En investissement, diminution de 1 800.00 € du compte 2031 et augmentation de 1 800.00 € en dépenses du compte 1641. Ces écritures ne modifient pas le montant global du budget.

- **Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans le cadre de l'article L1612-1 du CGCT.**

En application de l'article L 1612-1 du CGCT, le conseil municipal décide, préalablement au vote du budget 2018, d'ouvrir les crédits suivants :

- Place Saint-Nicolas - Pharmacie :

2313 – Opération 2017-01 100 000 €

- Aménagement de la Place du Tré

2315 – Opération 2017-07 100.000 €

- Aménagement des ruelles et jardins

2315 – Opération 2017-10 50 000 €

- Aménagement de l'avenue de la Gare

2313 – Opération 2018-01 150 000 €

- Travaux de voirie 2018

2315 – Opération 2018-02 20 000 €

soit au total : 420 000 €

- **Admissions en non-valeur et effacement de dettes.**

Le conseil municipal accepte les admissions en non-valeur suivantes :

- budget eau : 199.15 €

- budget assainissement : 432.18 €

Le conseil municipal accepte l'effacement de dettes suite à procédure de rétablissement personnel :

- budget eau : 430.05 €

- budget assainissement : 700.00 €

II - TRAVAUX

- Aménagement de la Place du Tré – Diagnostic Amiante et Plomb sur les préfabriqués

Le conseil municipal choisit le bureau d'études APAVE pour la réalisation des diagnostics amiante et plomb sur les préfabriqués situés place du Tré pour un montant global de 580.00 € HT.

- Renforcement de l'installation d'éclairage public – avenue de la Gare

Le conseil municipal approuve le remplacement par le SDEA du lampadaire E10 de l'avenue de la Gare qui est vétuste.

Le montant estimé de la participation de la commune est de 270.00 €.

IV – ADMINISTRATION GENERALE

- Ouvertures dominicales 2018 – commerces de vente de détail alimentaires - Ouvertures supplémentaires

Le conseil municipal fixe les 3 dates supplémentaires d'ouvertures dominicales :

Les 1^{er} juillet, 5 août et 16 décembre 2018.

Ces 3 dates viennent s'ajouter aux 2 dates déjà fixées par le conseil municipal du 27 novembre 2017 qui étaient les 23 et 30 décembre 2018.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Roger BATAILLE